



Résidence sociale intergénérationnelle Sara Banzet

3 rue Amélie de Berckheim
67450 Mundolsheim
Tel : 06 22 17 19 31
Mail : residencebanzet@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Sommaire

1	Présentation du service, spécificités, prestations proposées	2
1.1	Rappel du cadre réglementaire	2
1.2	L'équipe	2
1.3	L'offre de logement	3
2	Les résidents.....	5
2.1	Le Foyer Jeunes Travailleurs	5
2.2	La résidence sociale « sénior »	8
3	Entrées/Sorties.....	10
3.1	Taux d'occupation 2022.....	10
3.1.1	Le Foyer Jeunes Travailleurs	10
3.1.2	La résidence sociale sénior.....	10
3.2	Le processus d'admission.....	10
3.3	Mouvements : en 2022, le turnover est de 31,5 %.....	13
4	Les modalités d'intervention sociale	14
4.1	La vie semi-collective.....	14
4.1.1	Les contacts quotidiens	14
4.1.2	Les temps d'activités collectives	14
4.1.3	La responsabilisation des résidents dans leur rôle de locataire	16
4.2	L'accompagnement social individuel	17
4.2.1	Le Foyer Jeune Travailleur	17
4.2.2	La résidence sociale sénior.....	20
5	Perspectives 2023.....	23
5.1	Projet séjour	23
5.2	Conseil des résidents	24

1 Présentation du service, spécificités, prestations proposées

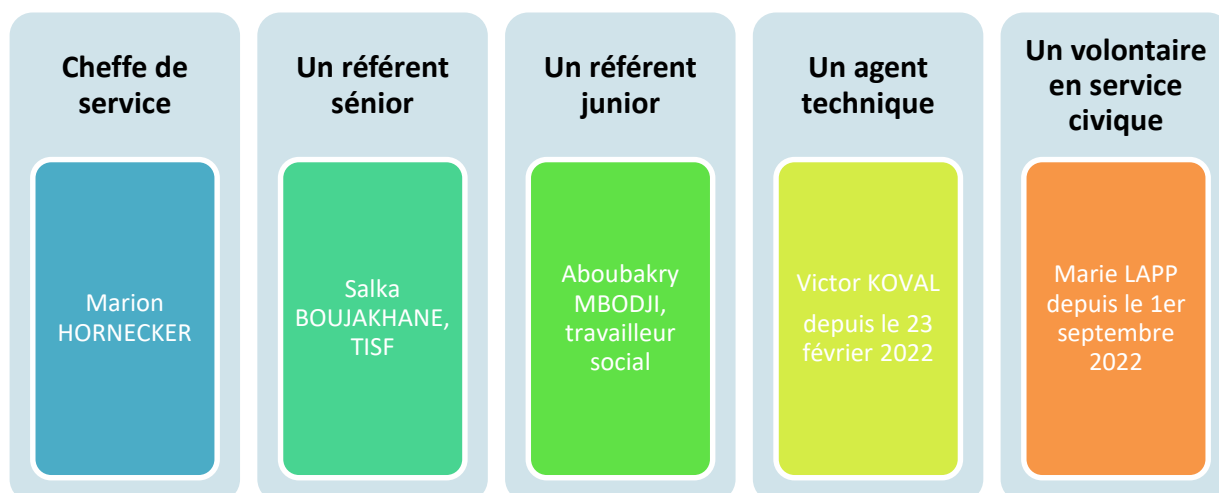
1.1 Rappel du cadre réglementaire

La Résidence intergénérationnelle « Sara Banzet » est agréée par décision préfectorale du 02/06/2017, pour une capacité de 20 places en Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) et 18 places en résidence sociale pour un public dit senior.

Son activité est encadrée par les décrets et circulaires relatifs aux FJT et aux résidences sociales.

Elle répond également aux objectifs du PDALHPD 2015-2020, (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées).

1.2 L'équipe



L'équipe éducative de la résidence a pour **missions** de :

- favoriser l'autonomie des résidents en mettant en œuvre un accompagnement de proximité individuel et collectif,
- favoriser le parcours des résidents vers le logement ordinaire,
- faire vivre les espaces de vie semi-collectifs pour favoriser les liens intergénérationnels entre résidents,
- veiller au respect du règlement de fonctionnement,
- assurer la gestion locative de la résidence en lien avec le service administratif et le service technique.

Elle assure une présence quotidienne du lundi au vendredi avec une amplitude horaire variable selon les jours d'ouverture :

- de 9Hh30 à 18H00,
- Jusqu'à 20h00 les mercredis et vendredis,
- Un samedi sur deux.

Depuis septembre 2022, l'équipe est complétée par **une volontaire en service civique**, dont la mission d'intérêt général porte plus particulièrement sur l'animation de la vie semi-collective au sein de la résidence. La mission représente un volume de 28H00/semaine. Elle est partagée avec la Résidence Accueil l'Elan.

Les résidents bénéficient de la même astreinte téléphonique que les autres services hébergement/logements accompagnés de l'association pour les nuits, week-end et jours fériés.

1.3 L'offre de logement



La résidence est composée de 38 logements individuels : 20 T1 pour le public dit junior et 18 T2 pour le public dit senior. Tous les logements sont meublés et équipés en électroménager.

La redevance locative due par les résidents comprend le loyer et les charges locatives (eau froide, eau chaude, chauffage, électricité).

Elle peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle selon l'Indice de Référence des Loyers fixé par l'INSEE. Au 1^{er} janvier 2022, nous avons appliqué une augmentation de 0,42 %.

Type	Surface	Redevances 2022
T1'	Entre 22 et 24 m2	Entre 458,95 € et 474,92 €
T1 BIS	Entre 27 et 34 m2	Entre 505,16 € et 522,73 €
T2	Entre 39 et 46 m2	Entre 522,76 € et 540,93 €

Un montant de 22 € est à ajouter à la redevance mensuelle pour couvrir les frais d'accès TNT/Internet et l'amortissement de l'équipement en mobilier et électroménager.

Le site comprend également :

- des parties communes à l'ensemble des résidents : buanderies, local vélo,
- des espaces professionnels : bureaux pour l'équipe éducative et atelier technique,
- une grande salle polyvalente aménagée pour en faire un lieu de rencontre convivial.



2 Les résidents

La Résidence sociale intergénérationnelle est destinée à l'accueil de personnes suffisamment autonomes pour vivre en logement privatif, mais dont la situation socioprofessionnelle est trop précaire pour l'accès direct à un logement autonome.

Elle a la particularité de réunir sous le même toit des juniors et des séniors :

- **Juniors** : personnes en apprentissage, stagiaires ou en emploi, sur dérogation des étudiants ; âgées de moins de 25 ans, exceptionnellement jusqu'à 30 ans ; isolées sans enfant à charge,
- **Seniors** : personnes en emploi, retraitées, bénéficiaires de minima sociaux, d'allocation chômage..., prioritairement âgées de plus de 55 ans, toutefois il y a une possibilité de dérogation à partir de 50 ans ; isolées ou en couple sans enfant à charge.

Les personnes accueillies disposent de ressources suffisantes pour assumer la charge d'un loyer tout en ne dépassant pas les plafonds PLAI (en 2022, revenu fiscal de référence inférieur à 11626 €/an pour une personne seule et 16939 €/an pour un couple). Elles ont également la possibilité d'ouvrir droit à l'Aide Personnalisée au Logement.

Enfin elles doivent justifier d'une situation administrative régulière sur le territoire français.

En 2022, nous avons logé et accompagné 47 personnes.

Nous présenterons ci-dessous des statistiques différenciées pour les **27 personnes** accueillies dans le cadre du **Foyer Jeunes Travailleurs** et les **20 personnes** accueillies dans le cadre de la **résidence sociale « sénior »**.

2.1 Le Foyer Jeunes Travailleurs

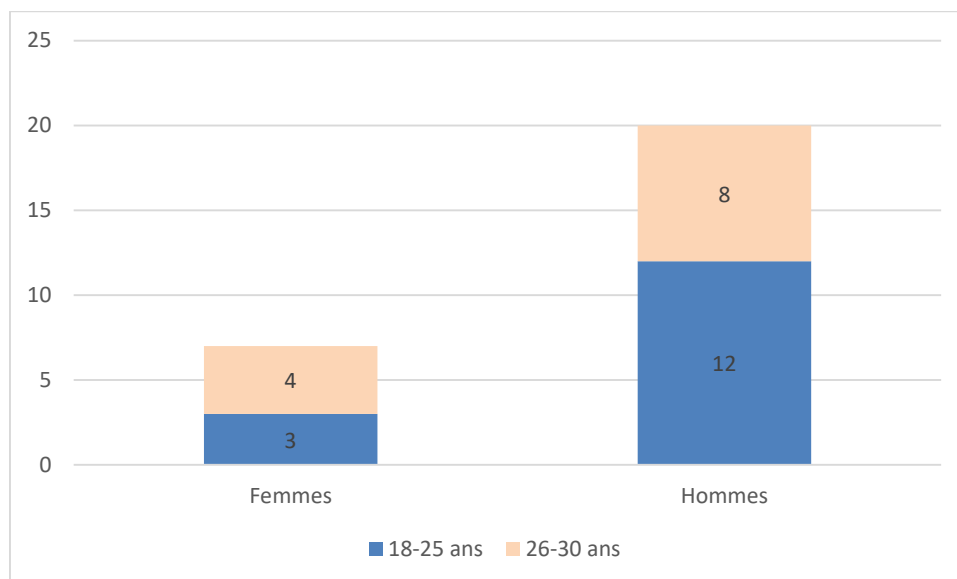
➤ **Sexe/Âge :**

En 2022, les personnes accueillies sont à nouveau majoritairement des hommes. Comme sur l'exercice précédent, cela s'explique par un nombre de candidatures masculines plus élevé, 90% des candidatures transmises par le SIAO en 2022.

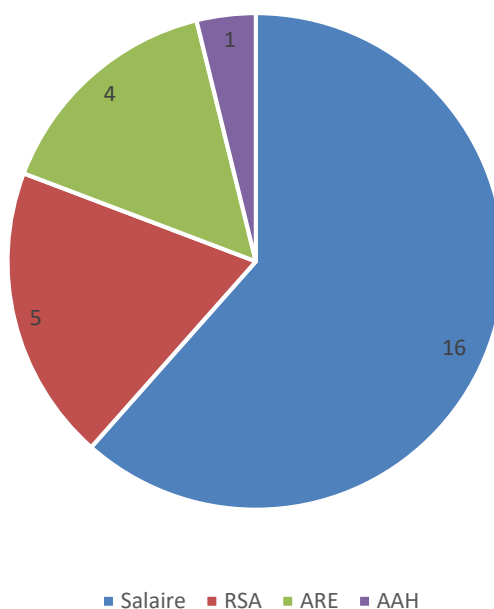
La moyenne d'âge est de 24,4 ans. Elle est en légère baisse par rapport à 2021 (24,7 ans). Pour rappel, le FJT s'adresse prioritairement à des personnes âgées de 18 à 25 ans. Nous disposons de 7 places dérogatoires pour des juniors âgés entre 26-30 ans.

Ces places étant déjà pourvues, nous avons principalement ciblé des candidats âgés de 18 à 25 ans sur l'année 2022.

Il est à noter que sur les 12 personnes âgées de 26 à 30 ans, 5 ont intégré la résidence alors qu'elles étaient âgées de moins de 25 ans.



➤ **Ressources au 31 décembre 2022 ou au moment de la sortie de la résidence :**



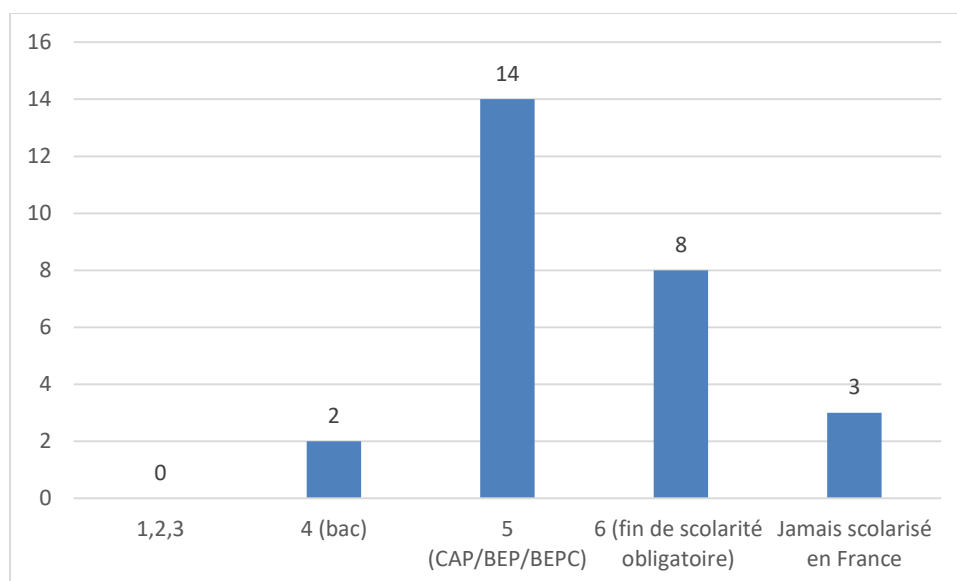
Nous constatons une nouvelle fois que la majorité des ressources proviennent du salariat, 59 %.

Sur les 27 résidents accueillis tout au long de l'année 2022, 16 ont occupé un emploi. Parmi eux, 7 étaient en CDI et 6 en apprentissage.

Les typologies de contrat sont variées et peuvent être cumulatives :

Intérim	2	CDI	7
CDDI	1	CDD	2
Apprentissage/Alternance	6	Contrat vacataire	1

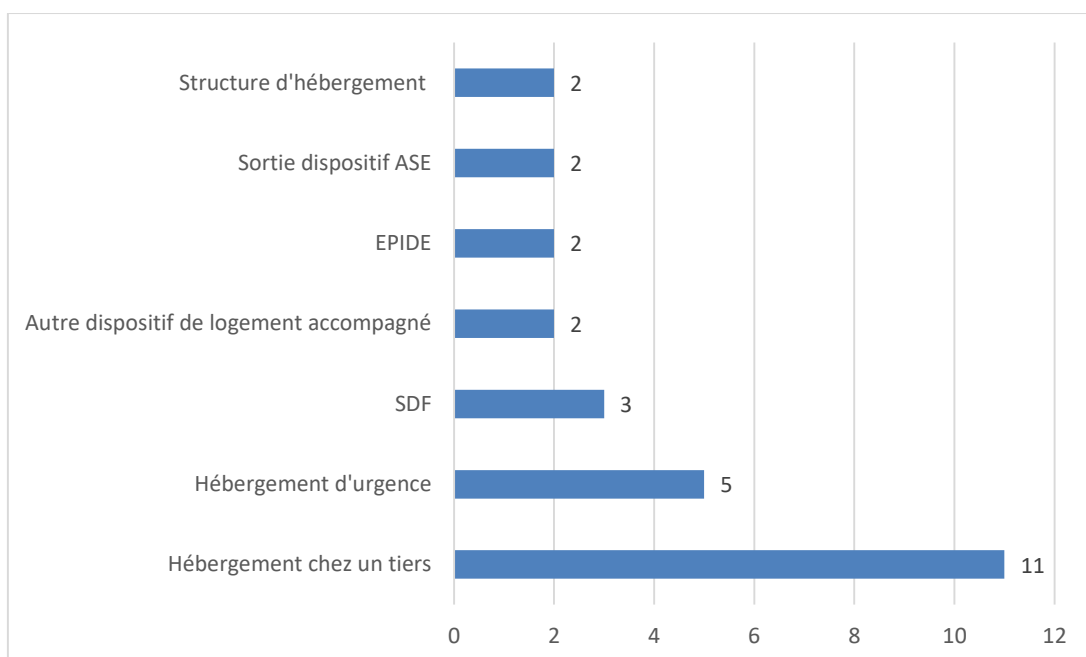
➤ **Niveau d'étude :**



Le niveau d'étude majoritaire est le niveau 5, pour 52 % des jeunes. Ce même niveau représentait 36 % des juniors sur l'année 2021. Plusieurs résidents étaient engagés dans des parcours de formation, notamment en restauration. La plupart de ces contrats d'apprentissage ont débouché sur des CDI.

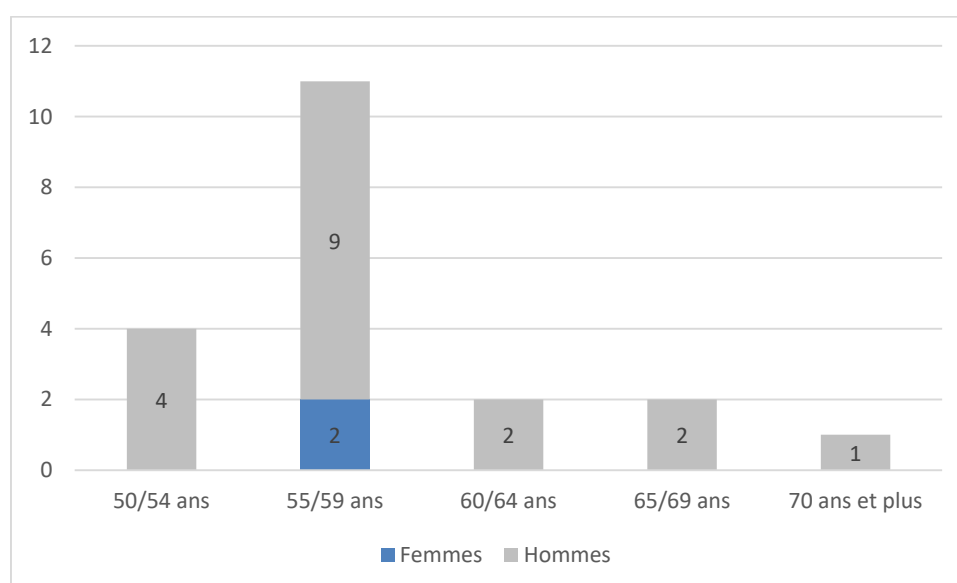
➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**

La situation locative antérieure des juniors demeure variée et précaire. Ces personnes se trouvaient principalement dans des situations d'urgence (18,5%) ou d'hébergement chez un tiers (40,7%), nécessitant une solution rapide de relogement.



2.2 La résidence sociale « sénior »

➤ Sexe/Âge :



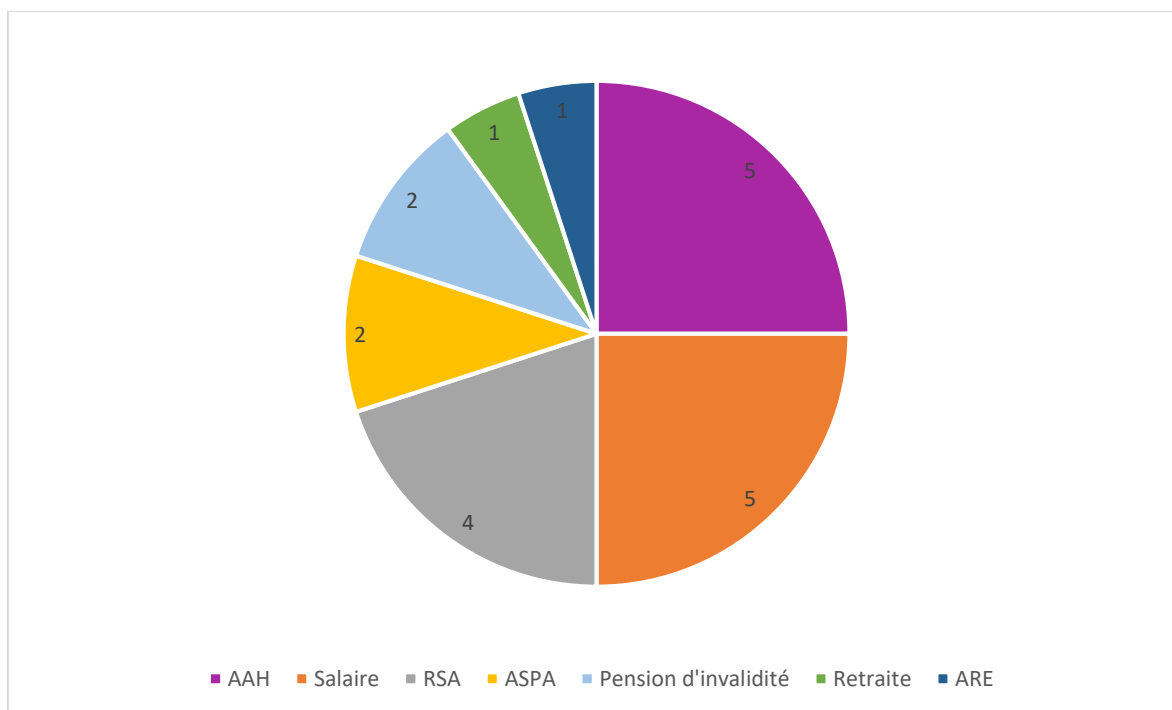
En 2022, la majorité des personnes accueillies étaient des hommes, 90% sur l'effectif total. Comme pour les juniors, cela s'explique par un nombre plus important de candidatures SIAO masculines.

Nous constatons une moyenne d'âge en baisse par rapport aux années précédentes, elle passe à 58,9 ans (60 ans en 2021).

Pour rappel, la résidence s'adresse prioritairement à des personnes âgées de 55 ans et plus. Toutefois, nous nous sommes laissés la souplesse de pouvoir accueillir des personnes à partir de 50 ans.

Ainsi en 2022, quatre personnes de moins de 55 ans ont pu vivre à la résidence.

➤ **Ressources au 31 décembre 2022 ou au moment de la sortie de la résidence :**



Nous constatons une diversité des ressources.

Nous observons une légère baisse des bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS ou ASPA), passant de 16 à 15 personnes.

Comme l'année précédente, 5 personnes ont occupé un emploi salarié au courant de l'année. Leurs emplois restent précaires : missions intérimaires ou contrats à durée déterminée en chantier d'insertion. Nous avons également une personne qui a un statut de vacataire.

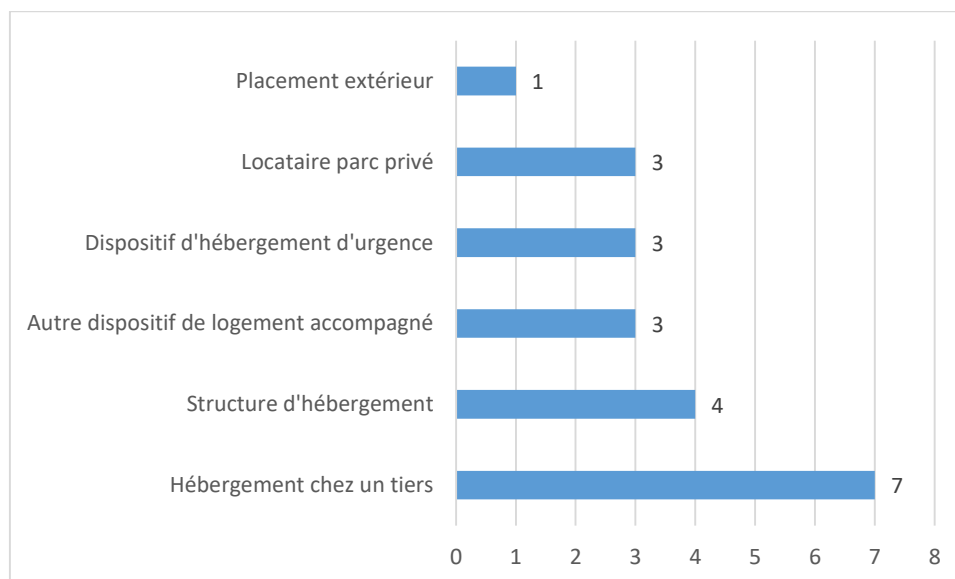
➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**

35 % des personnes étaient accueillies dans un dispositif d'hébergement (urgence ou insertion) avant leur entrée à la résidence.

35 % des personnes étaient hébergées chez un tiers. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2021 (34,7%).

Ces situations étaient inconfortables et relativement mal vécues par les personnes.

Deux des personnes locataires d'un logement dans le parc privé ne pouvaient plus s'y maintenir du fait de la non adaptation en terme de ressources. La troisième vivait dans un logement insalubre, ce qui l'a conduite à se présenter en justice contre sa propriétaire.



3 Entrées/Sorties

3.1 Taux d'occupation 2022

3.1.1 Le Foyer Jeunes Travailleurs

Nous calculons un taux d'occupation de 90,26 % pour la partie FJT. Cela représente 6589 nuitées, dont 3293 pour les 18-25 ans.

3.1.2 La résidence sociale sénior

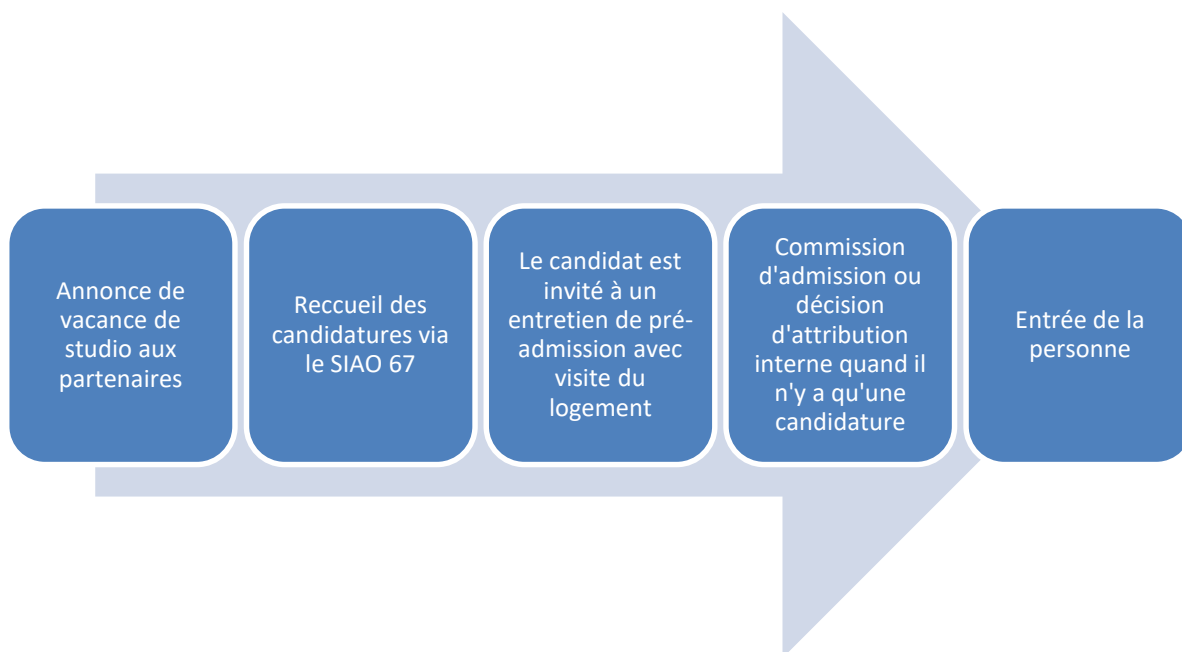
Nous calculons un taux d'occupation de 96 % pour la partie sénior. Cela représente 6307 nuitées.

3.2 Le processus d'admission

Pour rappel, il n'y a pas d'accès direct à la résidence, l'admission répond à un protocole mis en œuvre avec le SIAO 67.

Ce processus comprend plusieurs étapes qui doivent nous permettre d'évaluer au mieux la situation des candidats, leurs besoins et leurs attentes. Il s'agit également de permettre à la personne de prendre connaissance du projet social porté par notre structure, de visiter les lieux et ainsi d'avoir le choix d'adhérer ou non à l'orientation.

Le protocole ne débute que lorsque qu'un logement est vacant. Ainsi, nous ne fonctionnons pas avec une liste d'attente.



En 2022, nous avons étudié **17 candidatures** : 11 pour le FJT, 6 pour la résidence sociale sénior. 10 personnes ont effectivement intégré la résidence.

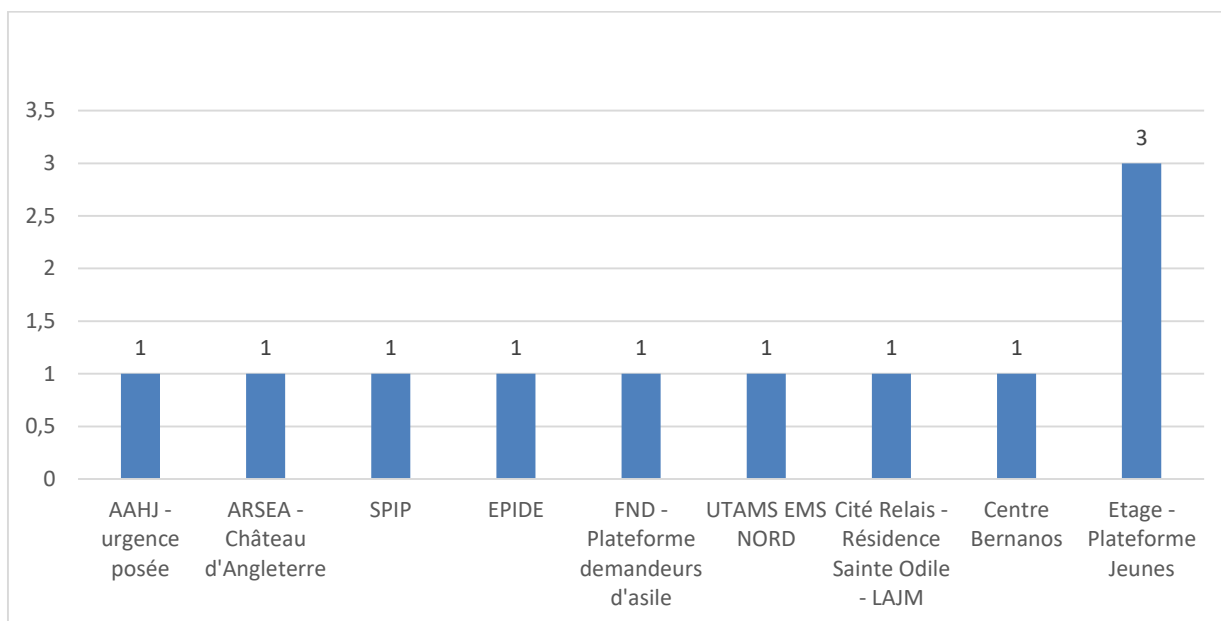
5 dossiers ont fait l'objet d'un refus par l'association après l'entretien de préadmission et étude du dossier SIAO :

- Dans deux situations, l'accès à un dispositif de logement accompagné nous a semblé prématuré au vue du manque d'autonomie et des difficultés rencontrées par les deux jeunes hommes. Nous avons préconisé une orientation vers un dispositif d'hébergement type CHRS.
- Dans trois situations, c'est l'aspect financier qui n'a pas permis de valider les dossiers. Au vu des ressources des personnes, la redevance représentait un taux d'effort trop important. D'autre part, les personnes dépassant les plafonds du FSL, l'association ne pouvait solliciter un cautionnement en cas d'impayés locatifs.

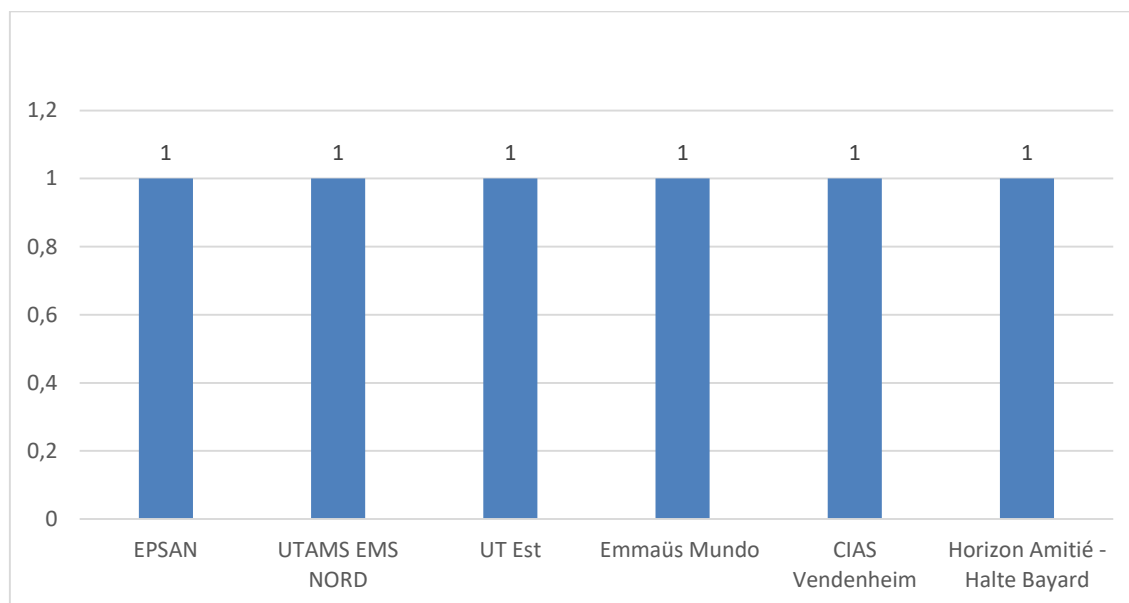
Après l'entretien de préadmission et la visite de la résidence, deux personnes n'ont pas souhaité donner suite à leur candidature.

Origine des demandes SIAO 2022 :

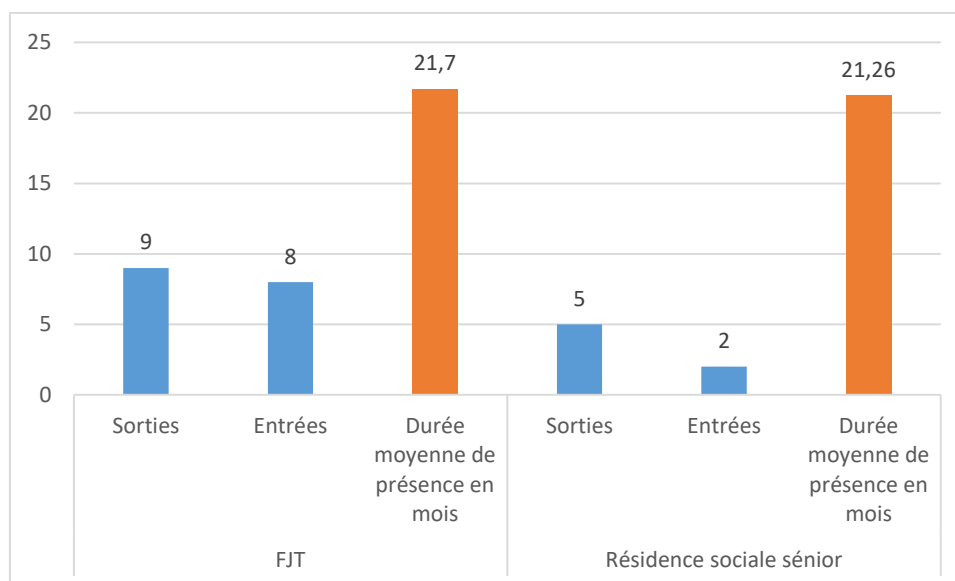
Pour le **FJT**, 9 structures étaient à l'origine des demandes SIAO.



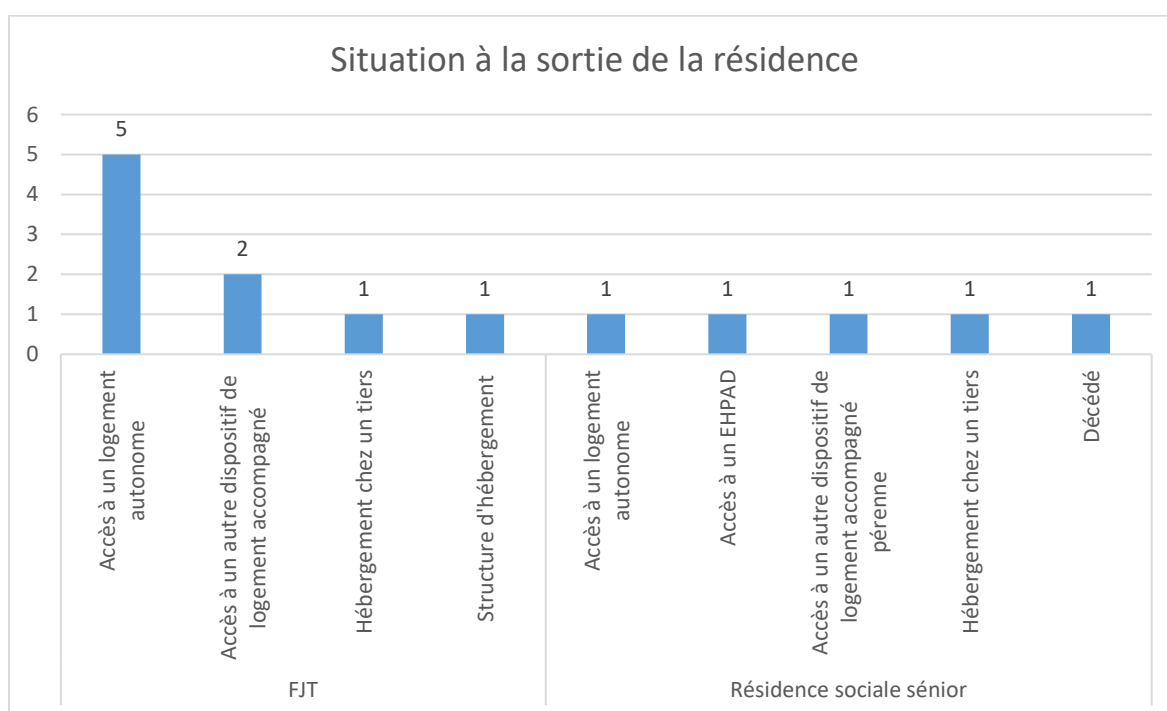
Pour la **résidence sociale sénior**, 6 structures étaient à l'origine des demandes SIAO.



3.3 Mouvements : en 2022, le turnover est de 31,5 %



Au courant de l'année, **10 personnes ont intégré** la résidence et **14 en sont sorties**. La durée moyenne de présence est de **21,48 mois**.



→ 9 personnes ont quitté la résidence à la suite de **l'aboutissement de leur projet de relogement**. Elles ont alors un préavis de 8 jours à respecter pour résilier la convention. Ce délais court prévu par la loi, leur permet de faciliter leur entrée dans un nouveau logement en évitant le cumul de deux loyers sur une période trop longue.

→ Pour trois jeunes hommes nous avons été dans l'obligation de mettre **fin à la convention suite au non-respect récurrent du règlement de fonctionnement** malgré l'accompagnement socio-éducatif en place. Dans ce type de situation, l'association est tenue de respecter un délai de préavis d'un mois pour la résiliation de la convention.

→ **Un sénior est décédé** au courant de l'année.

→ **Un sénior a abandonné son logement** en octobre 2021. Après l'engagement d'une procédure judiciaire, l'association a été autorisée à récupérer le logement en décembre 2022.

4 Les modalités d'intervention sociale

4.1 La vie semi-collective

4.1.1 Les contacts quotidiens

Nous tenons des statistiques sur le nombre de résidents que nous voyons quotidiennement. Cela inclut les personnes qui fréquentent les espaces collectifs, qui viennent nous solliciter au bureau ou tout simplement nous saluer, échanger quelques mots.

Cette démarche nous permet également de nous rendre attentifs aux personnes que nous n'aurions plus vues depuis quelques jours. Nous allons alors prendre de leur nouvelle, nous assurer que tout va bien.

En 2022, sur les 260 jours de présence des professionnels à la résidence, nous avons vu en moyenne **18 personnes par jour**, soit une légère baisse par rapport à 2021 (2 résidents par jour). Cela peut s'expliquer entre autres par les horaires de travail de certains résidents (horaires variables, notamment dans la restauration).

4.1.2 Les temps d'activités collectives

Après un démarrage timide en 2021, en 2022, notre objectif était de poursuivre le développement de la vie-collective au sein de la résidence. Pour ce faire, nous avons ciblé plusieurs axes de travail :

- Diversifier l'offre d'activités collectives,
- Instaurer un rythme régulier, d'au moins deux activités par mois,
- Recruter un volontaire en service civique.

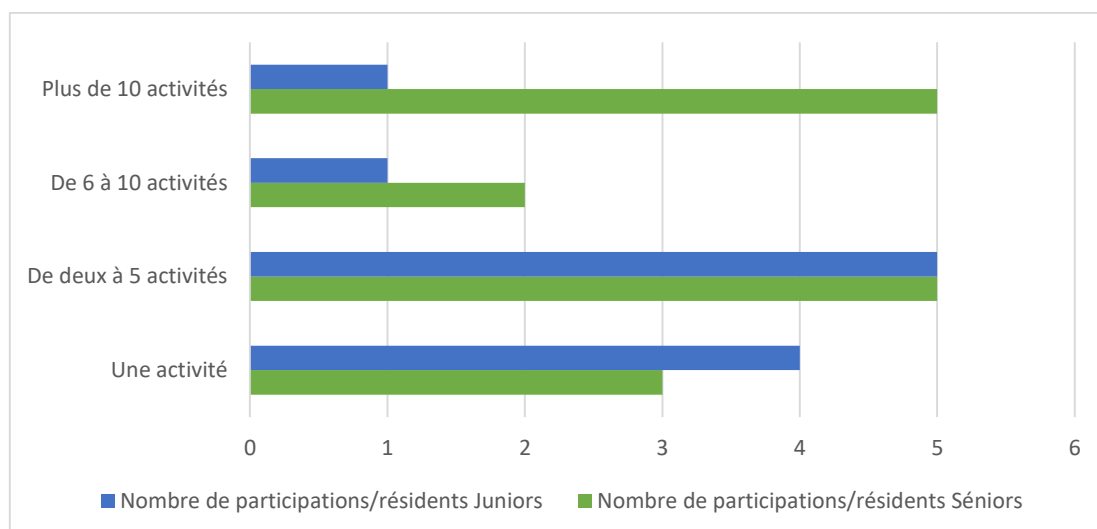
Ainsi, entre janvier et décembre 2022, nous avons proposé **29 activités collectives**. Nous avons construit un programme diversifié pouvant convenir autant aux juniors qu'aux seniors.

En terme de **fréquentation**, nous constatons que ce sont les repas qui ont mobilisé le plus de résidents :

- 10 repas collectifs, qui ont réuni en moyenne 6,1 résidents,
- 10 activités à la résidence qui ont réuni en moyenne, 4,7 résidents,
- 9 sorties, qui ont réuni en moyenne, 3,7 résidents.

Activités à la résidence	Repas collectifs	Sorties
<ul style="list-style-type: none"> •Jeux •Yoga •Tournoi de babyfoot interservices •Match de football de la coupe du monde •Bredele •Coloriage •Fête pour les deux ans de la résidence •Karaoke •Fleurissement extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> •Repas mexicain •Tomates farcies •Tartes flambées •Poulet spaetzele •Barbecue •Pizza •Burger frites •Bouchées à la reine •Repas de Noël le 23/12 	<ul style="list-style-type: none"> •Randonnée au Château du Haut-Barr •Concert de l'orchestre philharmonique •Internationaux de tennis •Journée au lac de la Pierre percée •Montagnes des singes •Cinéma •Château du Haut-Koenigsbourg •Marché de Noël de Mundolsheim •Enquête grandeur nature au château du Lutzelbourg

26 résidents, soit 55 % des personnes logées en 2022, **ont participé à au moins une activité** : 15 personnes dites seniors et 11 personnes dites juniors.



Il est à noter que les personnes ont la possibilité d'inviter une ou plusieurs personnes de leur entourage à participer à une activité.

En 2022, **7 personnes invitées** se sont ainsi jointes au groupe des résidents :

- Les trois enfants d'un résident sénior,
- Les petites-amies de trois résidents juniors,
- Un ami d'un résident sénior.

Ces personnes n'apparaissent pas dans les statistiques présentées ci-dessus.

4.1.3 La responsabilisation des résidents dans leur rôle de locataire

En 2022, deux problématiques collectives ont été travaillé avec l'ensemble des résidents :

- La gestion des buanderies :

Suite à des problèmes récurrents dans l'utilisation de ces espaces communs par les résidents, nous avons décidé de mettre en place un nouveau fonctionnement, assorti d'un règlement signé par les résidents désireux d'utiliser cet équipement. Le changement principal réside dans le fait que les personnes n'ont plus d'accès libre et illimité à ces espaces. Elles doivent à présent réserver un créneau auprès de l'équipe. L'accès aux buanderie se fait donc exclusivement sur les horaires de présence des professionnels de la résidence. S'il y a un non-respect du lieu, cela permet à l'équipe de reprendre avec le résident qui aura utilisé la buanderie en dernier. Ce nouveau fonctionnement a eu un effet positif puisque nous constatons un meilleur entretien des locaux et des machines.

- Les économies d'énergie :

Dans un contexte marqué par une crise énergétique, fin 2022, nous avons mené une action de sensibilisation auprès des résidents sur la sobriété énergétique. Cela s'est traduit par un courrier de rappel sur les éco-gestes permettant de limiter les consommations de chauffages ou d'eau. Lors des visites à domicile, l'équipe éducative s'est tenue à disposition des résidents pour rappeler ou conseiller des éco gestes.

4.2 L'accompagnement social individuel

Chaque résident bénéficie d'un accompagnement individuel au sein de la résidence. L'objectif premier étant de leur permettre de stabiliser leur situation socioprofessionnelle et ainsi faciliter l'accès à un logement autonome de droit commun.

L'accompagnement diffère selon le public, ainsi les thématiques abordées sont différentes pour les juniors et les seniors. Toutefois, le parcours individuel au sein de la résidence est ponctué par les mêmes étapes :

- La préadmission,
- L'accueil,
- L'accompagnement,
- La préparation à la sortie de la résidence.

A cela, s'ajoute une nouvelle étape formalisée en 2022. En effet, nous avons décidé de mettre en place un entretien commun entre le résident, son référent et la cheffe de service à mi-parcours. Cela nous permet de faire un bilan conjoint de l'année écoulée, d'arrêter le projet de sortie et de faire le point sur les démarches restantes, nécessaires à l'aboutissement de celui-ci.

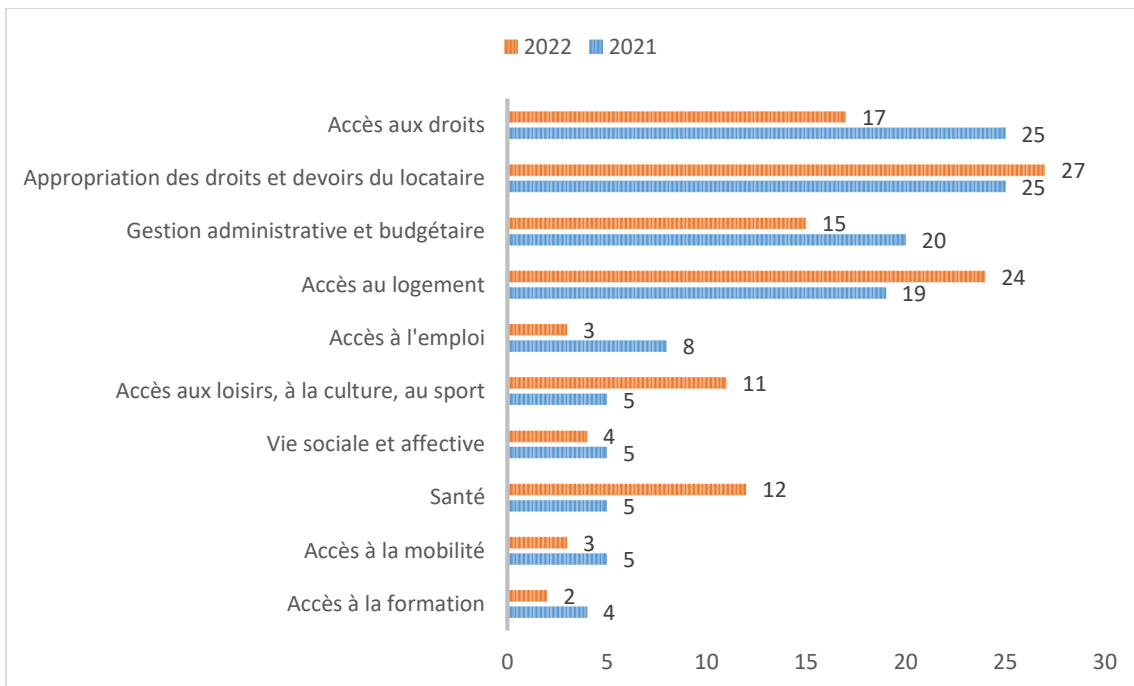
4.2.1 Le Foyer Jeune Travailleur

Les juniors bénéficient d'un accompagnement socio-éducatif global grâce au financement du FJT par la CAF.

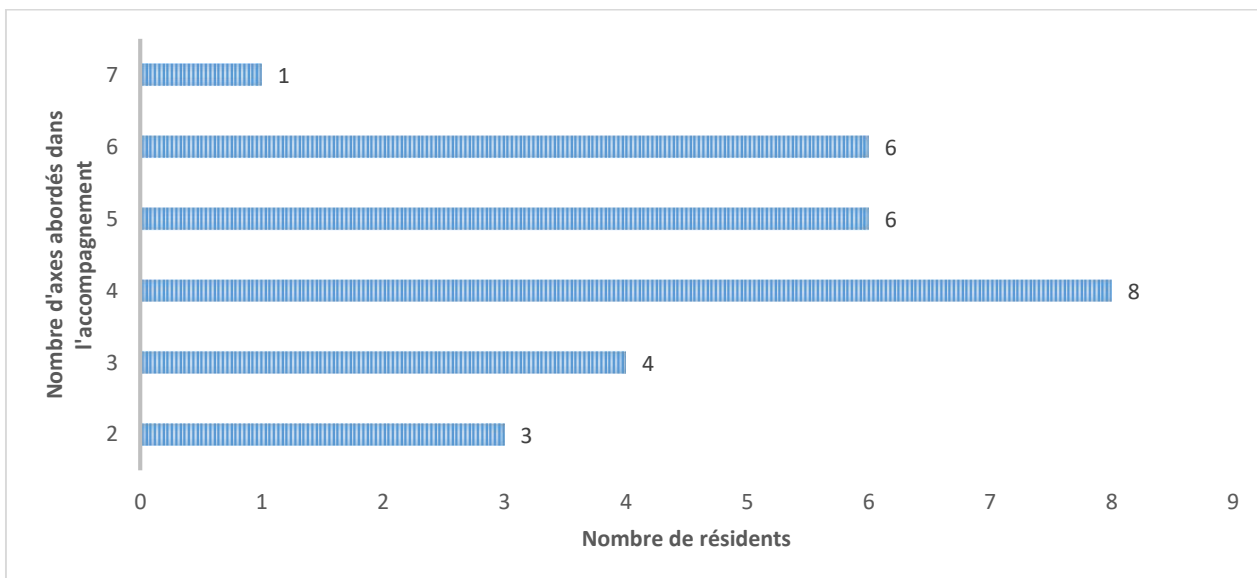
• Les thématiques abordées

Les résidents peuvent être accompagnés dans toutes les thématiques de leur projet d'insertion. Nous intervenons quand un besoin est exprimé mais également quand nous repérons une difficulté. Ainsi, les champs d'intervention sont vastes.

Nous comptons **10 thématiques** abordées dans le cadre de l'accompagnement socioéducatif.



Dans la majorité des situations, les personnes ont été accompagnées sur plusieurs thématiques, du fait d'un cumul de problématiques qui pèse sur leur parcours d'insertion. Ainsi, 74 % des jeunes logés en 2022 ont sollicité un accompagnement sur 4 axes et plus.



• Les modalités de l'accompagnement

La fréquence de l'accompagnement est adaptée à la situation de chaque jeune, selon ses projets et son degré d'autonomie. Ainsi, l'accompagnement proposé peut être ponctuel ou régulier. Il s'articule avec celui des autres professionnels intervenants dans la situation :

Mission Locale, Pôle Emploi, UDAF, EPSAN, centres de formation, instructeur de la demande SIAO, ...

En 2022, **331 temps d'accompagnements individuels** ont eu lieu.

Les rencontres peuvent prendre plusieurs formes :

- Entretien au bureau,
- Visite à domicile,
- Accompagnement physique lors de démarches extérieures,
- Entretien conjoint avec un partenaire.

• Exemple d'un accompagnement

Mme C est âgée de 30 ans. Elle est séparée de son ex-mari depuis deux ans, une procédure de divorce est en cours.

Originaire du Maroc, elle est arrivée en France en 2013. Elle a obtenu une carte de résident de 10 ans en juillet 2016.

Elle a vécu 5 années à Clermont Ferrand en logement autonome avec son ex-mari. En 2018, le couple a rencontré des difficultés conjugales, qui ont obligé Mme à quitter le domicile. Elle a alors été accueillie en foyer à Metz. Cette situation a été difficile à vivre pour Mme C, qui était alors très isolée. En octobre 2019, elle a donc fait le choix de venir vivre à Strasbourg, ayant la possibilité d'être hébergée par un tiers. Malheureusement, les relations avec l'hébergeant se sont dégradées au fil des semaines.

Mme C n'était alors plus qu'autorisée à accéder au logement pour la nuit. Elle a tenté de faire appel au 115 mais n'a pas obtenu de place. Pendant l'été 2020, elle est donc partie temporairement dans le Sud de la France chez un autre tiers.

C'est dans ce contexte que sa référente du CMS a instruit une demande SIAO avec orientation vers notre résidence sociale intergénérationnelle, sur la partie Foyer Jeunes Travailleurs. Mme C a pu intégrer notre résidence, dès l'ouverture en octobre 2020.

Depuis son arrivée à la résidence, Mme C est pleinement investie dans l'accompagnement. Nous n'observons pas de difficultés de gestion de son logement ou de son budget. Mme C a acquis les compétences nécessaires lors de sa précédente expérience locative.

L'accès à un logement au sein de notre résidence lui a permis toutefois de retrouver stabilité, indépendance et intimité. Des éléments essentiels pour elle pour envisager son avenir plus sereinement.

En parallèle, cette stabilité retrouvée a permis de l'accompagner sur d'autres thématiques tels que l'insertion professionnelle, l'accès aux droits et l'accès aux loisirs, à la culture et au sport.

Concernant le volet professionnel, Mme C a travaillé en tant que vacataire pour l'Eurométropole de Strasbourg de février 2020 à juin 2021. Elle a occupé un emploi dans un service de restauration scolaire et un service périscolaire. Elle a par la suite obtenu le même poste via la mairie de Vendenheim en septembre 2021. Elle perçoit un salaire mensuel à hauteur de 819€.

Mme C poursuit une recherche d'emploi, souhaitant accéder à un emploi stable à temps plein. Idéalement elle souhaiterait travailler en tant que secrétaire de direction, selon le diplôme qu'elle a obtenu dans son pays d'origine. Le diplôme n'étant pas reconnu en France, elle a élargi sa recherche d'emploi à d'autres secteurs d'activité tel que la petite enfance en attendant de trouver un emploi se rapprochant de sa formation.

Son projet locatif en sortie du FJT est l'accès à un logement autonome du parc social. Mme C a une demande de logement social active depuis 2019. Son contrat d'occupation arrivant à terme au sein de notre résidence, nous avons appuyé sa demande de logement social en effectuant une demande d'Accord Collectif Départemental (ACD) auprès des services de l'Etat. Ce dispositif permet de favoriser l'accès au logement social de ménages, bénéficiant d'un accompagnement social.

Les démarches entreprises par Mme C ont finalement abouti en octobre 2022 par l'attribution d'un logement social neuf, un T2 situé à Souffelweyerhseim. Mme C a été accompagnée dans toutes les étapes de son relogement. Ce qui lui a permis de se sentir sécurisée et d'entamer cette nouvelle étape de vie avec confiance.

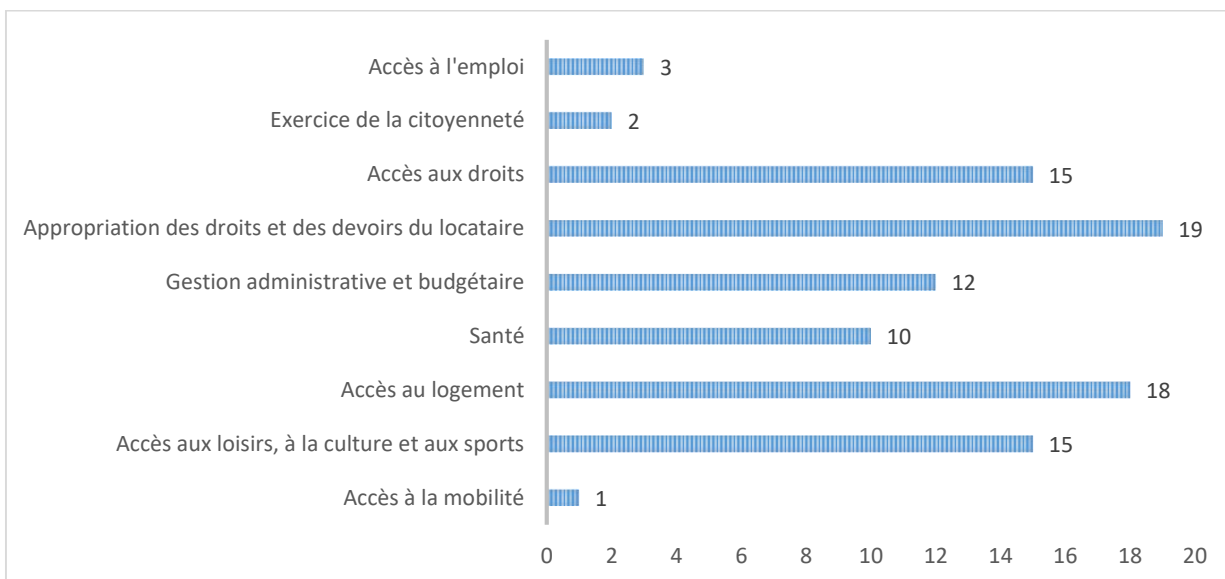
4.2.2 La résidence sociale sénior

Les seniors bénéficient d'un accompagnement principalement axé sur le logement et le quotidien grâce au financement du FSL.

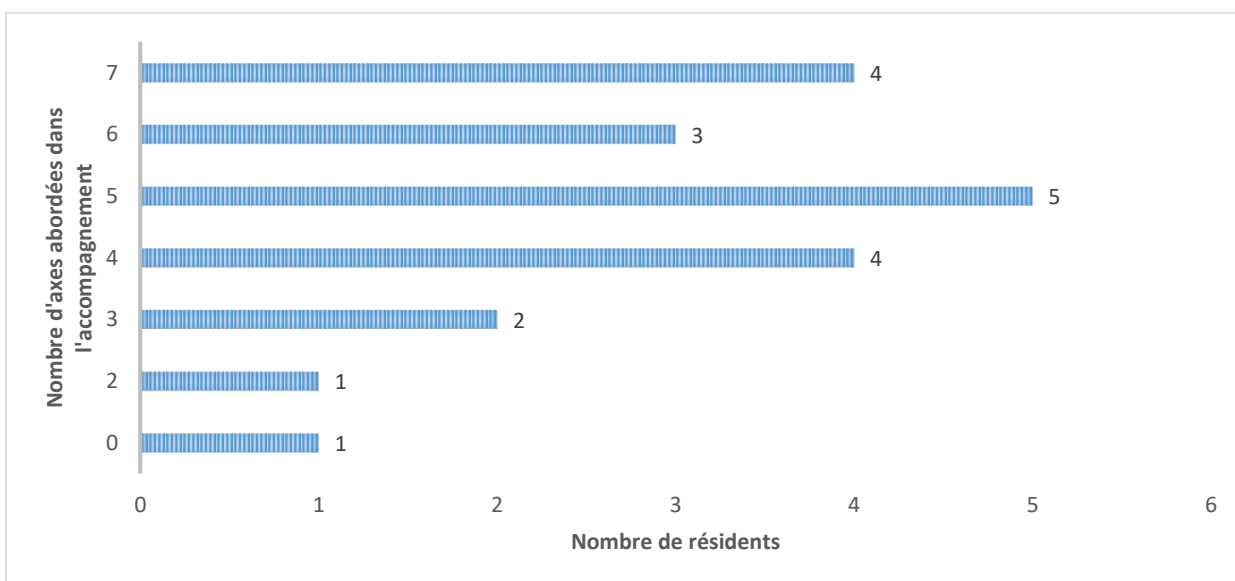
• Les thématiques abordées

Contrairement au FJT, l'accompagnement des seniors au sein de la résidence n'est pas global. Ainsi, nous intervenons sur des champs limités, en lien avec le logement et la vie quotidienne dans le logement. Quand la personne exprime le besoin d'être accompagnée sur un autre axe ou que nous repérons une difficulté, nous allons la mettre en lien avec l'institution compétente.

En 2022, **9 thématiques** ont été abordées au fil des accompagnements.



Comme pour les juniors, nous constatons un cumul de problématiques et la nécessité d'être accompagné sur plusieurs champs d'intervention pour les séniors. Ainsi, 80 % des personnes logées en 2022 ont sollicité un accompagnement sur 4 axes et plus.



Bien que l'accompagnement auprès des séniors soit limité au logement, nous constatons qu'ils sont demandeurs de contacts et de liens sociaux. Ainsi, il est très fréquent que certains viennent nous interpeller au bureau pour discuter, échanger et passer le temps. Ces échanges informels sont très importants car ils nous permettent de mieux connaître la personne, son histoire, ses attentes, ses potentiels. Autant d'éléments qui peuvent nous aiguiller sur le parcours à envisager pour la suite de la résidence.

• Les modalités de l'accompagnement

La fréquence de l'accompagnement est également adaptée à la situation de chaque séniör, selon ses projets et son degré d'autonomie. L'accompagnement proposé peut donc être ponctuel ou régulier. Nous restons vigilants à rencontrer tous les résidents afin de ne pas perdre le lien. Lorsque les demandes dépassent les fonctions du travailleur social de la résidence, nous travaillons avec d'autres professionnels : Pôle Emploi, UDAF, EPSAN, CCAS, UTAMS, ...

Les rencontres peuvent prendre plusieurs formes :

- Entretien au bureau,
- Visite à domicile,
- Accompagnement physique lors de démarches extérieures,
- Entretien conjoint avec un partenaire.

En 2022, **220 temps d'accompagnement individuels** ont eu lieu.

• Exemple de la poursuite d'accompagnement présenté en 2021

Monsieur B, âgé de 74 ans, est divorcé et n'a plus de contact avec sa famille depuis de nombreuses années.

Monsieur est retraité. A ce titre, il perçoit 147 € de retraite, 66 € de complémentaire et 653 € d'ASPA, soit un total de ressources mensuelles de 866 €.

Il connaît un parcours locatif précaire depuis une dizaine d'années. Ainsi, précédemment il était accompagné par une autre association, mais les conditions de logement n'étaient plus compatibles avec les capacités de mobilité de Monsieur.

C'est dans ce contexte qu'une demande SIAO avait été instruite avec orientation vers notre résidence. Au moment du rendez-vous de préadmission, Monsieur a exprimé son besoin de temps pour réfléchir à la solution de logement la plus adaptée. L'accès à un EHPAD lui semblait alors prématuré, un cheminement était nécessaire. Il a intégré notre résidence en octobre 2020.

Des problématiques de santé se sont ajoutées pendant son parcours à la résidence. Monsieur devenait de moins en moins autonome dans son quotidien. Nous avons réfléchi avec lui au dispositif qui pourrait lui convenir au vu de ces évolutions. Dans un premier temps, une demande de logement social a été adressée au Foyer Moderne de Schiltigheim pour l'accès à une résidence séniör pérenne. Le bailleur a validé le dossier de Monsieur B.

Parallèlement, il a également souhaité instruire une demande d'EHPAD, se sentant à présent prêt à aller vers ce type de structure.

En 2022, Monsieur a finalement décidé d'intégrer un EHPAD, et plus précisément, celui géré par l'association qui l'accompagnait précédemment. Voyant que les délais d'attribution étaient longs, Monsieur a pris l'initiative d'écrire une lettre de motivation, dans laquelle il a formulé l'envie de retourner vivre dans un secteur connu et de pouvoir être en lien avec des professionnels avec lesquels il avait fait du bénévolat au sein de l'établissement.

Cette lettre a eu l'effet escompté : peu de temps après, l'EHPAD lui a proposé une visite pour présenter son dossier d'intégration.

Monsieur B a quitté notre résidence en septembre 2022, avec un peu d'appréhension mais beaucoup de hâte, ce qui lui a permis d'ouvrir une nouvelle page de sa vie, plus adaptée à ses besoins.

5 Perspectives 2023

5.1 Projet séjour

Pour 2023, nous avons le projet de partir en séjour à Gérardmer avec 5 résidents. La destination a été choisie avec eux, ainsi que les activités. Le projet de séjour est de travailler les objectifs suivants avec les participants :

- Savoir projeter et organiser financièrement un projet,
- Accéder à un projet de séjour adapté à ses revenus,
- Participer à l'organisation sur le plan matériel, alimentaire,
- Participer à l'élaboration du plan des activités et des temps collectifs,
- Savoir vivre en collectif et respecter les règles définies au sein de ce collectif,
- Sortir de son quotidien et donc de sa zone de confort,
- S'enrichir sur le plan culturel,
- Créer du lien intergénérationnel, développer l'esprit de groupe, le partage, la solidarité.

5.2 Conseil des résidents

En 2023, nous avons le projet mettre en place un conseil des résidents et ainsi de proposer une instance qui permettra aux résidents de participer activement au fonctionnement de la résidence.

Le but sera de réunir les résidents une fois par trimestre, afin d'échanger sur le quotidien de la résidence. Activités collectives, fonctionnement, règlement, arrivées/départs, gestion des lieux de vie communs..., autant de sujets qui pourront être abordés et faire l'objet de décisions communes.

Pour démarrer, nous lancerons une élection des représentants des résidents : idéalement quatre personnes, représentantes juniors et séniors (deux titulaires et deux suppléants).

Dans cette optique, en 2023, l'équipe bénéficiera de deux jours de formation avec l'UNAF0 sur la thématique de la concertation et la participation des résidents.